



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquantième session

Bonn, 17-27 juin 2019

Point 15 de l'ordre du jour

**Mandat de l'examen du programme de travail
de Doha sur l'article 6 de la Convention**

**Mandat de l'examen du programme de travail
de Doha sur l'article 6 de la Convention**

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris acte des résultats du septième dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique qui s'est tenu à la présente session¹ et a remercié les Parties, les organisations admises en qualité d'observateur et les autres parties prenantes d'avoir mis en commun des données d'expérience et échangé des idées, des bonnes pratiques et des enseignements à retenir pour faire avancer le débat sur l'examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention et sur les moyens de renforcer la mise en œuvre d'activités d'éducation, de formation, de sensibilisation, de participation du public, de promotion de l'accès de la population à l'information et de coopération internationale et régionale, qui à leur tour renforcent les actions engagées au titre de l'article 12 de l'Accord de Paris.

2. Le SBI a recommandé un projet de décision sur le mandat de l'examen du programme de travail de Doha, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-cinquième session (décembre 2019) (le texte du projet de décision figure dans le document FCCC/SBI/2019/L.3/Add.1).

¹ Voir : <https://unfccc.int/event/7th-dialogue-on-action-for-climate-empowerment>.

